TF1, TMC, LCI et franceinfo : l’Arcom relève des sous-titres fautifs et rappelle leurs obligations

19/11/2026 à 20h30



L’Arcom a relevé des défauts récurrents de sous-titrage destiné aux personnes sourdes ou malentendantes et a rappelé leurs obligations à plusieurs éditeurs de télévision. Sa décision, publiée le 17 novembre, fait suite à une délibération du 4 novembre 2026.

Dans « Bonjour ! La Matinale TF1 », le régulateur signale des fautes d’orthographe, de grammaire et de conjugaison, des altérations du sens du discours et une utilisation défaillante du code couleur prévu par la charte du sous-titrage. Il fait état de problèmes comparables dans « Quotidien » sur TMC, « 24H Pujadas » sur LCI ainsi que « La Matinale » et « Le fil info » sur franceinfo.

L’Arcom a écrit aux diffuseurs pour leur demander de veiller au respect de leurs obligations d’accessibilité. Il s’agit de rappels à l’ordre, et non d’amendes.

Photographie d’illustration d’une régie audiovisuelle.

Source : Arcom, décision du 4 novembre 2026, publiée le 17

novembre 2026.